

Portraits des collectivités adhérentes



© D. Beizinger

Région Grand-Est

La Région Grand-Est est issue de la fusion de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne-Ardenne. Peuplée de 5,5 millions d'habitants, soit 8,4% de la population française, elle s'étend sur 57 500km² et englobe dix départements. L'une des particularités de la Région, très dense en équipements et initiatives culturelles, tient à son ouverture vers l'Europe, car elle est la seule de France limitrophe à quatre pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

Pascal MANGIN, président de la commission culture du Conseil régional du Grand-Est, expose les principes qui guident la construction d'une politique culturelle adaptée à l'ampleur de son territoire. Une politique déployée à la fois pour elle-même, en accompagnement des projets locaux, en dialogue avec les acteurs culturels territoriaux et en lien avec la DRAC.

En même temps que leurs périmètres, la réforme territoriale a fortement augmenté les responsabilités et les compétences des Régions. Conséquences pour la culture ?

Bien que la culture soit une compétence partagée mais non obligatoire, nous avons fait le choix de développer une nouvelle approche de la politique culturelle pour l'adapter à l'ampleur du territoire régional. En effet, sur un périmètre aussi vaste, nous ne pouvions ni imaginer une politique médiane ni renoncer ou simplement choisir quelques éléments de ce qui se faisait auparavant. De là une refondation sur l'ensemble des différents champs culturels : soutien à la création, à l'émergence, au patrimoine, etc. Un engagement qui tire parti de la nouvelle taille du territoire en favorisant les réseaux, en venant en appui aux filières, en faisant monter le niveau de notre expertise et ainsi en gagnant en rayonnement. Aujourd'hui, grâce à la pluralité des acteurs régionaux et à des équipes plus mobilisables, ces objectifs sont plus faciles à atteindre qu'ils ne l'étaient au sein des anciennes Régions. C'est ainsi que nous avons pu être présents au Salon du livre de Francfort ou encore aux BIS de Nantes...

Les Régions portent la compétence économique. Le soutien au cinéma est-il un axe prioritaire ?

Auparavant, l'Alsace et la Lorraine menaient deux politiques audiovisuelles différentes mais cependant convergentes, car elles partageaient un même objectif, celui d'embrasser cette dimension de manière globale en prenant en compte quatre angles : l'éducation à l'image (avec par exemple les dis-

positifs dans les collèges et lycées), les festivals, la structuration de la filière et – ce qui est la part la plus visible – l'accueil des tournages en s'appuyant sur les conventions Etat/régions du CNC. A ces directions, qui engagent l'appui à la création artistique mais aussi à la production et à la filière technique, il faut ajouter une politique orientée vers l'exposition des œuvres au travers de l'accompagnement des télévisions locales, au nombre de quatre. Nous avons signé avec elles – une première ! – une convention de contrat d'objectifs et de moyens qui permet notamment d'accroître la production de documentaires, les captations de spectacles et aussi la réalisation de certains magazines, notamment culturels.

L'idée consiste, d'une part, à développer une véritable politique de filière de l'audiovisuel : nous avons ainsi regroupé les bureaux d'accueil de tournages, aujourd'hui tous gérés par l'Agence culturelle régionale. Et d'autre part, à accompagner un certain nombre d'agglomérations sensibles aux enjeux du cinéma, avec des lieux souvent remarquables pour les tournages mais qui ne peuvent directement conventionner avec le CNC. D'où, par exemple avec Troyes et Mulhouse, la signature de conventions avec l'Agence culturelle leur permettant de bénéficier du droit tirage du CNC, qui abonde d'un euro chaque deux euros engagés par les régions, à condition que leurs fonds de tournage augmentent. Le nôtre est ainsi passé de 3,8M€ à 4,7M€.

Quelle est votre conception du rôle de la Région ?

Pour ma part, je porte une volonté d'accompagnement des politiques culturelles locales. Si une politique proprement régionale s'avère nécessaire, il en faut aussi à d'autres échelles, d'autant plus que les territoires sont parfois riches de grands équipements, comme des musées ou des opéras, qui ont un rayonnement régional.

Cela étant, je crois beaucoup que la très profonde réforme des intercommunalités et la création des 22 métropoles doivent être considérées avec beaucoup de sérieux. Il faut davantage se poser la question de l'opportunité d'un transfert, total ou partiel, de la compétence culture aux EPCI. Dans certains

endroits, la réponse par la création d'équipements communaux n'est pas forcément la meilleure, non seulement d'un point de vue d'investissement mais aussi de fonctionnement. C'est à l'échelle intercommunale que les politiques culturelles locales sont, à mon sens, les plus pertinentes.

La culture embrasse large : elle est un bon catalyseur pour mettre à jour ce qu'on a en commun, ce qui nous appartient, ce que nous voulons partager. Ces questions contribuent à donner une identité (au bon sens du terme) à ces nouveaux territoires, intercommunalités et métropoles, qui ont parfois du mal à prendre en compte la fonctionnalité supérieure à celles des communes qui est la leur.

Je suis également convaincu que l'équipement en mono-activité – une scène de musiques actuelles toute seule, une médiathèque... – n'est pas forcément pertinent. Il faut croiser, multiplier les missions. Et de ce point de vue, la politique de labels du ministère de la Culture n'aide pas. Nous devons l'interpeller sur cette réalité.

L'engagement de la Région vers les politiques locales est également au fondement des missions d'ingénierie de l'Agence culturelle. Une mission d'autant plus importante que, que ce soit pour la culture ou pour d'autres domaines, on observe un réel déficit de l'ingénierie de l'Etat.

Les principaux outils de la Région pour la culture ?

Il existe énormément d'outils culturels dans le Grand-Est et nous nous appuyons sur tous. Mais avec deux principes : ne pas tout regrouper (par exemple les quatre opéras) mais travailler la question des filières avec plusieurs associations régionales. Donc non un objectif de fusion, mais de réseaux-ressources. Deuxième principe : se parler, respecter les différences, les histoires, se donner le temps et aussi faire concrètement ensemble et non seulement s'en tenir à des études préalables ou des concertations, car c'est ainsi que se crée la confiance. Un exemple. Nous avons trois Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Leurs directeurs ou directrices ont quitté leur fonction à peu près au même moment. Nous nous sommes alors posé la question de ce que nous voulions, pour conclure sur le choix d'un FRAC "en archipel".



Spectacle de fin de promotion des élèves du Centre national des arts du cirque (PNAC) de Châlons-en-Champagne

La loi NOTRe a créé les Conférences territoriales de l'action publique ? Est-ce pertinent pour la culture ?

Une CTAP a été instituée, mais non une commission culture. J'ai participé à l'une des réunions : un peu une grand-messe. Il y a tellement de monde que cela ne peut être une instance de décision. De plus, les CTAP ne réunissent que les différents échelons de collectivités. Or il n'y a pas d'un côté les territoires et de l'autre leurs acteurs. A quoi il faut ajouter l'absence de l'Etat... Comment, dans ce contexte, réellement aborder la dimension territoriale de la culture ?

Cela étant, les outils de concertation sont indispensables. En nous inspirant de ce qu'avait mis en place la Région Pays-de-la-Loire, nous avons institué un Conseil consultatif culturel régional composé de 240 membres répartis en huit collèges sur les différents champs de la culture. Après un an et demi de travail, un projet régional pour la culture a été adopté en plénière. J'ajouterai qu'au-delà de la réalisation de cette feuille de route, de telles concertations avec les acteurs génèrent de multiples conséquences positives : la confiance s'installe, le partage se fait, les gens apprennent à se connaître et des réseaux se mettent en place.

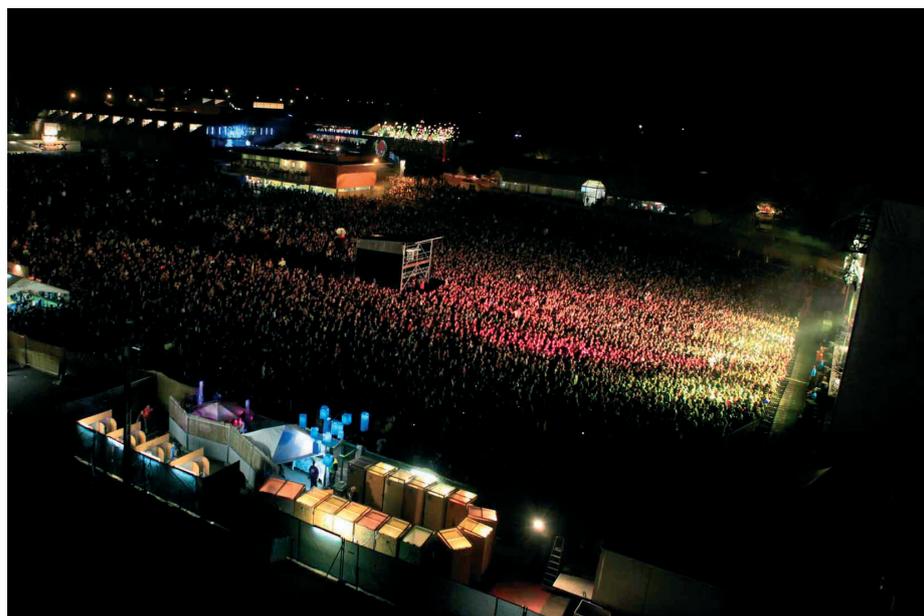
Après cette première étape, un travail en transversalité avec d'autres domaines que la culture a été engagé autour de cinq thématiques : le

transfrontalier (très important pour nous), l'Europe, l'attractivité, la ruralité et la formation. Ces sujets transverses me permettent de discuter avec d'autres collègues – ceux en charge de l'économie par exemple à propos des industries créatives –, mais aussi avec les acteurs du sport de haut niveau, car les athlètes connaissent les mêmes problèmes de reconversion professionnelle, à la suite de leur carrière par nature très courte, que les danseurs ou les circassiens. Mais cela suppose de veiller à ce que les enjeux culturels soient bien préhensibles par d'autres, et notamment à ne pas effrayer le monde de la formation professionnelle.

La Région partage avec les DRAC le même périmètre d'intervention. Votre collaboration est-elle étroite ?

La collaboration avec la DRAC est excellente et sans concurrence. Même si nous ne sommes pas forcément en accord sur tous les sujets, nous entretenons un très bon dialogue. Nous sortons d'une période compliquée où les acteurs allaient faire valider leurs projets auprès de l'Etat pour se tourner ensuite vers les régions pour les financements... Aujourd'hui, la capacité d'expertise propre aux Régions s'accroît, ce qui permet une relation d'égal à égal, sans tutelle, avec l'Etat qui, dès lors, s'oriente vers une plus forte considération de la Région. Mais rappelons que, si le principe des labellisations reste sympathique, la déci-

Festival du Cabaret Vert à Charleville-Mézières), plus grand Festival de musiques actuelles de la Région qui a battu son record de fréquentation en frôlant les 100 000 visiteurs en deux jours



sion revient légitimement à celui qui paie. Enfin, on ne devrait pas parler de l'Etat mais des Etats : les rapports ne sont pas toujours simples entre le ministère en central et ses DRAC. Chacun doit chercher sa propre cohérence.

L'importance des enjeux culturels est-elle difficile à défendre au sein de l'assemblée régionale ?

Non. Le temps est révolu où l'on reprochait à la culture de coûter trop cher. Dès lors qu'une politique a son "utilité" (même s'il peu paraître étrange d'utiliser ce terme pour la culture), des objectifs et une réelle visibilité, elle n'est pas discutée sur le fond. J'observe aussi que les thématiques culturelles ont été convoquées lors des élections régionales de 2015. Alors, certaines régions ont failli basculer vers le Front national : il faut remercier ici les acteurs culturels pour leur si forte mobilisation. Avec pour résultat que les régions en leur ensemble, de droite comme de gauche, ont aujourd'hui tendance à augmenter leurs budgets culturels.

Par ailleurs, face aux difficultés liées à la fusion des anciennes Régions, on a pu s'appuyer sur les acteurs de la culture, naturellement moins crispés sur des situations acquises. La nécessité de tisser des liens, de travailler ensemble a tout de suite eu pour eux une bonne résonance. C'est dans leur ADN, ce qui a rendu plus simple la construction de politiques culturelles adaptées à l'échelle des nouveaux périmètres régionaux.

Votre collectivité vient d'adhérer à la FNCC. Quelles sont les raisons de cette adhésion ?

Traditionnellement, nous n'étions pas auparavant très présents dans les réseaux. Aujourd'hui l'enjeu est autre : les Régions sont désormais souvent en relation de "coopétition" – coopération et compétition –, ce qui exige de s'armer davantage. De plus, je crois beaucoup à la comparaison, à ce que les commerciaux appellent le "benchmarking" : que font les autres et comment le font-ils ? La FNCC favorise cela.

Nous devons aussi développer une action de lobbying au niveau national. Sur certaines questions, nos attentes sont en effet les mêmes, ce qui confère tout son intérêt au fait de se fédérer. La FNCC doit représenter l'ensemble des collectivités territoriales. A quoi il faut ajouter que la fin du cumul des mandats pour les parlementaires donne davantage de poids aux élus locaux. Les fédérations d'élus pourront dès lors mieux peser, par exemple pour que l'Assemblée nationale se penche sur les questions de l'EAC, de l'audiovisuel ou d'autres sujets concernant les territoires. Mais cela ne sera efficace qu'à la condition que les revendications portées soient raisonnables, articulées sur une nécessité et adossées sur une expertise de qualité. De ce dernier point de vue, nous devons en effet pouvoir faire face à l'expertise de l'administration de l'Etat, laquelle est excellente mais exercée avec un esprit parfois un peu jacobin.

Propos recueillis par Vincent Rouillon